



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

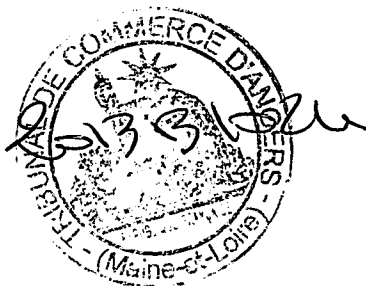
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01024

Numéro SIREN : 384 289 070

Nom ou dénomination : V-NYX

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2015 sous le numéro de dépôt 6037



V-NYX
Société à Responsabilité Limitée au capital de 53 340,00 euros
Siège Social : La Noue, Route de Pontreau
49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET

384 289 070 RCS ANGERS

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 20 JUL. 2015

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 20 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,

Le vingt juin,

A 19 heures 30,

Les associés de la **SARL V-NYX**, société à responsabilité limitée au capital de 53 340,00 euros, divisé en 3 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à La Noue, Route de Pontreau, 49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- La succession de Monsieur Pascal ROBIN possédant 3045 parts représenté par Monsieur Daniel ROBIN et Madame Liliane ROBIN
- Madame Hélène GONTIER possédant 455 parts.

ROBIN

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Hélène GONTIER, associée de la société.

ROBIN

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ↳ Nomination d'un nouveau gérant aux lieu et place de Monsieur Pascal ROBIN,
- ↳ Pouvoirs pour les formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

Le Président de séance rappelle aux associés que, suite au décès de Monsieur Pascal ROBIN, unique gérant de la Société, les associés sont appelés ce jour à délibérer sur la nomination d'un nouveau gérant.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

DR
LR

HGR

RÉSOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré :

-décide de prendre acte du décès de Monsieur Pascal ROBIN le 21 avril 2015 et en conséquence de la cessation de ses fonctions de gérant,

ROBIN - décide de nommer aux fonctions de gérante de la société, pour une durée non limitée, Madame Hélène GONTIER^m demeurant La Grolle, 85150 LANDERONDE.

Madame Hélène GONTIER^m disposera, dans l'exercice de ses fonctions de gérant, des pouvoirs énoncés dans l'article 13 des statuts. *ROBIN*

Cette résolution est

ROBIN
Madame Hélène GONTIER^m, intervenant aux présentes, déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et l'associé.

Pour copie
certifiée conforme
Rob.

Pour copie
certifiée conforme
[Signature]

Pour copie
certifiée conforme
[Signature]